

# RAPPORT ANNUEL 2019

Prix et Qualité du Service public  
de l'assainissement collectif

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
AMMERSCHWIHR - KAYSERSBERG VIGNOBLE

# 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	5
MODE DE GESTION DU SERVICE .....	5
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	6
NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	7
NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES .....	7
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	7
OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES .....	8

## 2. RECETTES DU SERVICE

### 3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANTS FINANCIERS .....	8
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE .....	9
AMORTISSEMENTS .....	9
PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX .....	9

### 4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

TAUX MOYENS DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES .....	9
TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES .....	10
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES .....	11
CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU .....	11
CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU .....	11
CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION DU SERVICE AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU .....	11
TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION .....	12

# 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## Présentation du territoire desservi



Service d'assainissement des eaux usées en faveur des communes d'Ammerschwihr et Kaysersberg Vignoble.

Le service assure le transfert et le stockage des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Colmar gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE). Le service assure également à la demande des Communes la réalisation des travaux sur les réseaux communaux (collecte ou travaux de renouvellement et d'entretien).

## Mode de gestion du service

### Compétence

Le service était géré à l'origine par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Weiss, sous le nom "d'assainissement Ammerschwihr – Kientzheim - Sigolsheim". Il assurait le transport intercommunal et le traitement des eaux usées des trois communes sur la station d'épuration intercommunale de Sigolsheim.

Le SIVOM est devenu Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg le 1er janvier 1996. Les communes concernées ont maintenu la gestion par la Communauté de communes de cette partie commune.

Un nouveau service intitulé Assainissement « Ammerschwihr – Kaysersberg – Kientzheim – Sigolsheim » a été créé pour étudier la réalisation d'une nouvelle station d'épuration intégrant Kaysersberg et prenant en compte les exigences de mise aux normes de la station d'épuration intercommunale de Sigolsheim et celle de Kaysersberg. Ce nouveau service, distinct budgétairement du précédent, se chargeait également des dépenses d'investissement liées aux réseaux intercommunaux.

En 2004, le choix de se raccorder à la station d'épuration du SITEUCE à Colmar a été entériné. Les travaux ont débuté en 2007 et se poursuivent en 2009. En janvier 2008, le raccordement des eaux usées est effectué et la station d'épuration de Sigolsheim est mise hors eau puis démantelée.

A compter du 1er janvier 2009, les deux services sont fusionnés et le nouveau service d'assainissement « Ammerschwihr – Kaysersberg – Kientzheim – Sigolsheim » assure le transport ainsi que le stockage des eaux usées des 4 Communes concernées, avant transit par le réseau d'assainissement colmarien vers la station d'épuration du SITEUCE.

Le Conseil de Communauté, organe délibérant de la communauté de communes, a tout pouvoir de décision en matière de maintenance ou d'amélioration du service d'assainissement.

### Mode de gestion

Le service d'assainissement est assuré en régie, et fait l'objet d'un budget spécifique. Les participations financières sont demandées aux communes (voir chapitre recettes du service). Les communes répercutent les charges, soit par le biais de la redevance, soit par celui de la taxe d'assainissement à leurs propres usagers.

## Estimation de la population desservie

La répartition de la population par commune est la suivante :

Communes	Nbre d'habitants au 31.12.2019	Nbre d'habitants au 31.12.2018
Ammerschwihr	1 846	1 835
Kaysersberg Vignoble	4 922	4 802
<b>TOTAL</b>	<b>6 768</b>	<b>6 637</b>

A fin 2019, le service public de l'assainissement comptait **6 768 habitants** contre 6 637 en 2018. Le nombre d'habitants a ainsi augmenté de **+ 1.97 %**..

## Nombre d'abonnements

La répartition des abonnements par commune est la suivante :

Communes	2019	
	Nbre d'abonnements domestiques	Nbre d'abonnements non domestiques
Ammerschwihr	630	20
Kaysersberg Vignoble	4 780	10
<b>TOTAL</b>	<b>5 410</b>	<b>30</b>

A fin 2019, le service public de l'assainissement comptait 5 410 **abonnements domestiques** contre 5390 en 2018. Le nombre d'abonnements domestiques a ainsi augmenté de + **0.37 %**.

A fin 2019, le service public de l'assainissement comptait 30 **abonnements non domestiques** contre 30 en 2018. Le nombre d'abonnements non domestiques **n'a ainsi pas augmenté**.

## Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de **31**.

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au 31.12.2019 ceux-ci sont de :

Communes	Linéaire (ml)	Unitaire	Eaux usées Strictes	Eaux pluviales strictes
Ammerschwihr	16 160	11 960		4 200
Kaysersberg Vignoble	31 140	18 960	10 060	2 120

<b>TOTAL</b>	<b>47 300</b>	<b>30 920</b>	<b>10 060</b>	<b>6320</b>
Type	Dénomination		Linéaire (ml)	
Collecteur intercommunal	Kaysersberg – Sigolsheim		5 840	
	Sigolsheim – Colmar		4 400	
<b>TOTAL</b>			<b>10 240</b>	

Le linéaire total des réseaux d'assainissement sur le territoire est en 2019 de **57 540 mètres**.

## Ouvrages d'épuration des eaux usées

Les eaux usées collectées par le service sont acheminées vers la station d'épuration de Colmar gérée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) située 200 rue du Ladhof à COLMAR.

Pour les données relatives à la station d'épuration, se référer au rapport annuel du SITEUCE ou sur le site internet de la Colmarienne des Eaux. (<http://www.colmarienne-des-eaux.fr/nos-metiers/#epuration>).

## 2. RECETTES DU SERVICE

Le service est assujéti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Le service est financé par :

- La contribution des communes
- Les subventions et autres recettes diverses

La répartition des charges du service entre les communes est calculée sur les volumes d'eau distribués en 2018 et rejetés dans le réseau d'assainissement. Cette répartition est prise en compte pour le budget primitif 2019 (voir Annexe 1, Extrait du PROCES-VERBAL de la réunion du conseil communautaire du 27 février 2019 à Kaysersberg-Vignoble)

Recettes de fonctionnement 2019 Hors Taxes : 627 967,00 € HT

Contribution des communes :

- Ammerschwahr 102 223 ,00 € HT
- Kaysersberg Vignoble 344 734,00 € HT

## 3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sont de deux ordres :

- Investissements réalisés pour le compte des communes sur les réseaux d'assainissement communaux
- Investissements réalisés pour le service intercommunal

### Montants financiers

	Travaux Communaux	Travaux Intercommunaux
Montant des travaux réalisés en 2019		<ul style="list-style-type: none"><li>• 6 990,00 € HT part Communauté de Communes</li></ul>
Montant des subventions		
Montant des contributions des communes ou du budget AKKS	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 697,68 € TTC part Ammerschwahr</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 6 990,00 € HT part Communauté de Communes</li></ul>

## Etat de la dette du service

L'état de la dette 2019 du service AKKS s'élève à : 232 832,00 € HT.

## Amortissements

Les amortissements du service AKKS en 2019 se montent à 0,00 € (l'amortissement correspondant à la reprise de subventions).

## Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales


Néant.

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

### Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : 2 kms (1km renouvelés en 2019)

#### INDICATEUR P253.2

 Formule : Linéaire de réseau remplacé les 5 dernières années / 5 / longueur réseau au 31.12.2019 x 100

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2019 est de


**0,69 %**

Commune	Linéaire de réseau remplacé les 5 dernières années (ml)	Longueur du réseau au 31.12.2019 (ml)	Taux de renouvellement
Ammerschwahr	0	16 160	0 %
Kaysersberg Vignoble	2000	31 140	1,28 %
CCVK	0	10 240	0 %
<b>TOTAL</b>		<b>57 540</b>	

## Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le service d'assainissement collectif dessert **5413 abonnés** (un abonné avec plusieurs points de rejet est comptabilisé une seule fois) pour **5413 abonnés potentiels**.

### INDICATEUR P201.1

 Formule : Nbre d'abonnés desservis / Nbre d'abonnés potentiels au 31.12.2019 x 100

Le taux de desserte par des réseaux de collecte pour l'année 2019 est de

**100 %**

Commune	Nb d'abonnés desservis	Nb d'abonnés potentiels	Taux de desserte
Ammerschwihr	633	633	100,00 %
Kaysersberg Vignoble	4 780	4 780	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>5413</b>	<b>5413</b>	<b>100,00%</b>

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, change de définition et est remplacé par l'indice P202.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C du présent indicateur :

### INDICATEUR P202.2.B

L'indice consolidé de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2019 est de

**73,33 pts**

Commune	Linéaire de réseau (ml)	Indice
Ammerschwihr	16 160	15
Kaysersberg Vignoble	31 140	110
CCVK	10 240	30
<b>Ensemble du secteur</b>	<b>57 540</b>	<b>73,33</b>



## Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

### INDICATEUR P255.3

L'indice consolidé de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2019 est de

**70,5**

Commune	Nb de déversoirs d'orage	Indice consolidé
Ammerschwahr	6	70
Kaysersberg Vignoble	14	70
CCVK	1	80
<b>Ensemble du secteur</b>	<b>21</b>	<b>70,5</b>

### Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur P203.3)

Station d'épuration du SITEUCE → NON.

### Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur P204.3)

Station d'épuration du SITEUCE → OUI.

### Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

Station d'épuration du SITEUCE - COLMAR → OUI.

## Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

### Station d'épuration du SITEUCE

#### **INDICATEUR P206.3**

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation pour l'année 2019 est de

**100 %**

# ANNEXES

- ① Récapitulatif des indicateurs de performances
- ② Extrait du PROCES-VERBAL de la réunion du conseil communautaire du 27 février 2019 à Kaysersberg-Vignoble

## ANNEXE 1

### Récapitulatif des indicateurs de performances

INDICATEURS		2019	2018
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	98,79 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	73,33 pts	72,22 pts
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	NON	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	-
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	-
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	-
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.69 %	0 % (uniquement partie intercommunale)
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70,5	70,5

## ANNEXE 2

### Extrait du PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 27 février 2019 à Kaysersberg-Vignoble

#### **8.1 N°014/2019-AS : Approbation de la répartition des participations communales 2019 Budgets AKV + FLLBO**

Pour les charges domestiques : distribution de l'eau de l'année 2018 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2018 rejetée dans le réseau en m <sup>3</sup>	Répartition en % Budget 2019	Répartition en % Budget 2018	Pour mémoire : répartition budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016
AMMERSCHWIHR	93 777	26,02%	22,94%	23,94%	24,30%
KAYSERSBERG VIGNOBLE	266 695	73,98%	77,06%	76,06%	75,70%
Total	360 472	100,00%	100,00%	100%	100%

Pour les charges viticoles : il est proposé deux taux, un pour le fonctionnement et un pour l'investissement, afin de tenir compte des caves conventionnées dans le deuxième cas.

#### **Taux de fonctionnement : quantité de mout vinifié (vendanges 2017) déclarés :**

	Volume de mout vinifié déclaré en hl	Répartition en % Budget 2019	Répartition en % Budget 2018	Pour mémoire : répartition budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016
AMMERSCHWIHR	29881,27	77,5%	87,4%	76,7%	63,4%
KAYSERSBERG VIGNOBLE :	8675,04	22,5%	12,6%	23,3%	36,6%
Total	38556,31	100,00%	100,00%	100%	100%

#### **Taux d'investissement : répartition sur la base des recettes d'investissement perçues par les communes :**

	Recettes d'investissement en € HT (2018)	Répartition en % Budget 2019	Répartition en % Budget 2018	Pour mémoire : répartition budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016
AMMERSCHWIHR	13 684,11 €	37,2%	37,7%	37,7%	39,2%
KAYSERSBERG VIGNOBLE	23 133,58 €	62,8%	62,3%	62,3%	60,8%
Total	36 817,69 €	100%	100,00%	100%	100%

Les taux des charges viticoles sont utilisés pour :

Taux de fonctionnement > répartition de la somme annuelle demandée par le SITEUCE

Taux d'investissement > répartition du remboursement de l'annuité d'emprunt de l'Agence de l'Eau

#### **Service Assainissement : Montagne FLLBO**

Pour les charges domestiques : distribution de l'eau de l'année 2018 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2018 rejetée dans le réseau en m <sup>3</sup>	Répartition en % Budget 2019	Répartition en % Budget 2018	Pour mémoire : répartition budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016
FRELAND	42 356	14,31%	14,91%	13,30%	15,70%
LAPOUTROIE	91 535	30,92%	30,13%	24,11%	27,30%
LE BONHOMME	30 455	10,29%	9,82%	21,84%	9,00%
ORBEY	131 689	44,48%	45,14%	40,75%	48,00%
Total	296 035	100,00%	100,00%	100%	100%

**VU** l'avis favorable de la commission « Assainissement » réunie le 18/02/2019 ;

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :**

**D'APPROUVER** l'application des taux de répartition comme indiqués ci-dessus, pour les budgets AKV et FLLBO pour l'année 2019.